



LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE A RÉUNI LES ÉLUS ET ACTEURS SUR 3 COMMUNES CANTALIENNES

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | le 13 avril 2018

Les 27 mars, 3 et 5 avril derniers, les élus et acteurs socio-économiques du massif cantalien et de l'Artense ont répondu présent à l'invitation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Objectif des 3 rencontres qui se sont tenues à Marchal, Salers et Murat : faire un bilan à mi-parcours de la charte 2013-2025 et prioriser les actions du Parc pour les 6 années à venir. Animées par François Marion, Président du Parc, les élus des secteurs concernés, et par l'équipe du Parc, ces réunions ont permis de recueillir les idées et attentes de chacun. En tout, 6 réunions se sont tenues sur le Parc, des Monts du Cantal à la Chaîne des Puys.

Maintenir le contact avec le territoire

Pour élaborer son nouveau projet de territoire, le syndicat mixte du Parc avait organisé de nombreuses réunions de concertation locale jusqu'en 2012. Aujourd'hui à mi-parcours de cette charte 2013-2025, il a paru essentiel de consulter à nouveau les acteurs locaux. Avec la fusion des communautés de communes, des Régions et de nombreuses mutations budgétaires et réglementaires, le contexte a sensiblement évolué.

Réorienter les actions du Parc

Afin de dresser un bilan à mi-charte et de prioriser ses interventions à 6 ans, le syndicat mixte du Parc a organisé une série de 6 réunions sur l'ensemble du territoire. Elus, acteurs sociaux-économiques et chambres consulaires de chaque région naturelle du Parc étaient conviés en mars et avril pour échanger. Sous la conduite du Président du Parc et de Daniel Chevalayre, membre du bureau, la 1^{ère} des réunions s'est tenue à **Marchal** et concernait le secteur de l'Artense. A **Salers et Murat**, Philippe Fabre, 1^{er} vice-président du Parc, a participé à l'animation des tables rondes, aux côtés de François Marion. A l'issue de ces rencontres, un bilan sera présenté aux élus du comité syndical du Parc. Il viendra nourrir l'évaluation réalisée à mi-charte, à partir de fin 2018.

Le tourisme et les paysages remarquables priorités

Répartis en plusieurs **tables rondes**, les participants ont d'abord sélectionné 2 ou 3 enjeux parmi les 10 actuellement traités sur le Parc. Pour chacun, objectifs et acteurs concernés étaient ensuite priorités et donnaient lieu à des échanges et argumentations.

L'enjeu du **tourisme et des loisirs de pleine nature** a été retenu de manière unanime par les participants des 3 réunions, avec des objectifs de promotion d'offres valorisant les patrimoines, le développement de la randonnée et des mobilités douces, ou la mise en synergie des institutionnels du tourisme.

Les paysages remarquables ont également été priorités à Murat et Salers, qui a complété avec l'enjeu de **l'agriculture durable**.

Le secteur de l'Artense a sélectionné **la préservation de l'eau et des milieux aquatiques**, avec une attention particulière aux lacs.



Table ronde lors de la réunion de Murat, le 5 avril.

LE PARC EN 3 QUESTIONS-REPONSES

Quel territoire ?

Le Parc des Volcans d'Auvergne s'étend sur 120 km de la Chaîne des Puys au nord, au Monts du Cantal au sud. Il comprend aussi l'Artense, le Cézallier et le massif du Sancy.

A quoi sert un Parc naturel régional ?

Ce territoire est classé Parc naturel régional depuis 1977 car il recèle des patrimoines naturels, paysagers et culturels à la fois remarquables et fragiles. Les acteurs locaux s'engagent à développer le Parc tout en préservant et valorisant ces richesses. Les habitants et nouveaux arrivants, les visiteurs et les générations futures en sont les bénéficiaires.

Que fait le syndicat mixte du Parc ?

Il agit au quotidien, en pilotant des actions en faveur de l'agriculture, des paysages, de l'urbanisme et des énergies, des espaces naturels et du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation des habitants. Il anime la mise en œuvre de la charte, avec l'ensemble des signataires : les 147 communes et les intercommunalités, les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat.

Contact technique Isabelle BLANC, directrice du Parc

tél. : 04 73 65 64 03 | iblanco@parcdesvolcans.fr - direction@parcdesvolcans.fr

Contact Presse Anne DASRIAUX, chargée de communication tél. : 04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78

Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 71 20 23 52
accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr